



Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 03 JUILLET 2023

A la suite d'une convocation du 27 juin 2023, les membres du Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 03 juillet 2023 à 17h30 sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

- ✓ **Etaient présents : 32**
Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Dominique LIMBACH, Joël NIEDERLAENDER, Freddy LITTY, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Jean MEKETYN, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Jean-Paul TINNES, Christian CLEMENT, Etienne HOFFERT, Hubert BUR, Bernard PETRY, Simone RAMSAIER, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, Pierre THIL.
- ✓ **Représentée : 1**
Madame Sabrina HASSINGER représentée par Gaetano CIGNA.
- ✓ **Excusés : 16**
Messieurs Pierre LANG, Alexandre CASSARO, Claude KLEIN, Chantal PLATTE, Cyrille FETIQUE, Jean-Luc LUTZ, Guy BORN, Pascal LAUER, Gabriel WALKOWIAK, Roland GLODEN, Emmanuel THIRY, Cathia HEIM, Davis SUCK, Salvatore FIORETTO, François GATTI.
- ✓ **Excusés ayant donné procuration : 3**
Madame, Messieurs Marc SENE a donné procuration à Francis SCHORUNG, Gérard THIEL a donné procuration à Etienne HOFFERT, André DUPPRE a donné procuration à Simone RAMSAIER.
- ✓ **Absents : 4**
Messieurs Durkut CAN, Emmanuel SCHULER, Gabriel GLATH, Luc BALLASSE.

08. FILIERES

OBJET : REFACTURATION DES REFUS DE TRI 2022

Le Président rappelle à l'Assemblée que l'année 2022 a été marquée par la modification des schémas de collecte, avec un retrait progressif du sac orange du dispositif Multiflux. Le déploiement des nouveaux schémas de collecte s'est réalisé à des rythmes distincts selon les territoires.

L'ensemble de la collecte sélective est trié par la société Citraval sur son site de Chavelot dans les Vosges.

Le Sydeme expédie à Chavelot par mode de collecte :

- sacs orange issus des Multiflux avec une distinction par site,
- sacs jaunes transparents,
- apport volontaire,
- bac en porte à porte,
- fibreux.

La prestation de transport et de traitement des refus de tri en 2022 est également confiée à la société Citraval. Cette prestation ne concerne que les sacs orange et les nouvelles collectes hors fibreux. En effet, le coût du tri des fibreux comprend le coût du traitement des refus de tri.

Le montant du transport/traitement des refus de tri s'élèvent à 145 € HT/tonne en 2022 (TGAP comprise), contre 130 € HT/tonne en 2021 soit une augmentation de 11,50%.

Le coût du tri comprend une part de traitement des refus de tri à hauteur de 20% des tonnages livrés. Aussi, Citraval facture au Sydeme les tonnages de refus supérieurs aux 20%.

Aussi, sur les 9 528,47 tonnes de refus produits en 2022, tout apport confondu de collecte sélective (hors fibreux), Citraval a refacturé au Sydeme 5 738,36 tonnes pour un montant de 834 672,20 € HT.

- Le tri Multiflux génère des erreurs de tri optique qui se traduisent par la présence de sacs verts et bleus dans le gisement de sacs orange envoyé à Citraval. Une cabine de préparation a été mise en place sur le site de Chavelot pour nettoyer le flux. La part de sacs verts et bleus présents est identifiée. Il est proposé comme en 2020 et 2021 de déduire cette part des tonnages de refus issus des sacs orange. Cela impacte le cout du prix des refus de tri refacturé aux adhérents à la baisse.
- Pour les flux de sacs jaunes, d'apport volontaire et de bac dédié en porte à porte, 100% du coût des refus de tri est refacturé.

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des dépenses de traitement de refus de tri à supporter par flux entre le Sydeme et les adhérents :

	SO	SJ	AV	PAP	TOTAL
Adhérent	666 818,28 €	9 141,49 €	21 996,77 €	18 542,67 €	716 499,21 €
Sydeme	118 464,14 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	118 464,14 €
TOTAL	785 282,42 €	9 141,49 €	21 996,77 €	18 542,67 €	834 963,35 €

La répartition de ces dépenses entre les adhérents est calculée sur la base des tonnages livrés par flux, des résultats de caractérisations par flux et du bilan de tri transmis par Chavelot. La répartition 2022 est la suivante :

Quote part par adhérent et par mode de collecte				
Interco	SO	SJ	AV	PAP
CAFPF	29,94%	0,00%	30,88%	0,00%
CASAS	14,66%	20,28%	0,00%	0,00%
CASC	11,38%	0,00%	47,47%	0,00%
CCAB	5,13%	0,00%	19,05%	0,00%
CCB3F	0,44%	69,51%	0,00%	0,00%
CCDUF	8,99%	0,00%	0,38%	0,00%
CCFM	12,55%	0,00%	2,22%	0,00%
CCHPBoulay	7,43%	0,00%	0,00%	0,00%
CCPBitche	3,07%	0,00%	0,00%	100,00%
CCW	6,41%	10,21%	0,00%	0,00%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

En appliquant la quote part respective de chaque adhérent au flux concerné pour le cout du traitement des refus de tri, la répartition obtenue est la suivante :

Coût € HT du traitement des refus de tri en					
Interco	SO	SJ	AV	PàP	TOTAL
CAFPF	199 676,94 €	0,00 €	6 793,12 €	0,00 €	206 470,07 €
CASAS	97 767,12 €	1 853,78 €	0,00 €	0,00 €	99 620,90 €
CASC	75 879,07 €	0,00 €	10 441,56 €	0,00 €	86 320,64 €
CCAB	34 206,03 €	0,00 €	4 191,44 €	0,00 €	38 397,47 €
CCB3F	2 952,99 €	6 354,45 €	0,00 €	0,00 €	9 307,44 €
CCDUF	59 928,12 €	0,00 €	83,00 €	0,00 €	60 011,12 €
CCFM	83 675,09 €	0,00 €	487,64 €	0,00 €	84 162,73 €
CCHPBoulay	49 514,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	49 514,10 €
CCPBitche	20 468,02 €	0,00 €	0,00 €	18 542,67 €	39 010,69 €
CCW	42 750,79 €	933,27 €	0,00 €	0,00 €	43 684,06 €
Total	666 818,28 €	9 141,49 €	21 996,77 €	18 542,67 €	716 499,21 €

Pour mémoire, en 2021, 7 573.76 tonnes ont été refacturées pour un montant de 755 037.18 € HT.

Le Comité syndical,

ENTENDU le rapport de Monsieur le Président ;

Délibère par :

36 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décide

- D'approuver le calcul de refacturation selon la clé de répartition susmentionnée ;
- De refacturer le traitement des refus de tri 2022 selon le tableau de répartition ci-dessus ;
- De dire que la recette sera imputée à l'article 7711 du budget 2023.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 03 juillet 2023

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de la publication de la délibération, le 12 JUL. 2023
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 12 JUL. 2023